

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 8 juin 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT JUIN à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **18**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 12
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS, Marie-Françoise SIMON.

Date de la convocation

01/06/2023

Absents excusés : 7 (dont 6 pouvoirs)

Date d'affichage

05/06/2023

Albert CANTALOUBE, a donné pouvoir à Jean-Philippe PÉRIÉ,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Patrick LEGER,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Didier LAURENS, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2023/05/030 – Chapelle ND de Foncourrieu – Travaux tranche 2 – Réalisation d'études complémentaires – Approbation du plan de financement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au démarrage du chantier et de la mise au jour de l'ossature du clocher de la chapelle Notre Dame de Foncourrieu, il s'avère nécessaire de réaliser une étude complémentaire vis-à-vis des éléments structuraux et patrimoniaux découverts.

Concrètement, l'étude permettra la réalisation :

- De relevés sur les assemblages,
- D'analyse sur les reprises,
- D'analyse sur les décors peints.

Monsieur le Maire précise que chaque face de l'ouvrage sera documentée de relevés et de photographies illustrant le détail de l'état de l'ossature du clocher.

Il indique que ces études complémentaires sont éligibles à une aide de la DRAC sur l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente l'estimatif des dépenses éligibles :

ESTIMATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	
ETUDE COMPLEMENTAIRE - FONCOURRIEU	2 465,00 €
Total H.T. ELIGIBLE	2 465,00 €

Monsieur le Maire présente l'estimatif de l'aide éligible :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	Montants	% / H.T. ELIGIBLE
ETAT DRAC [Budget 2023]	1 232,50 €	50,00%
TOTAL SUBVENTION	1 232,50 €	50,00%
Commune de Marcillac-Vallon Fonds Propres	1 232,50 €	50,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	2 465,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de valider le plan de financement prévisionnel des études complémentaires,
- autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès de la DRAC,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ